

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 633802

Société : R.A.M. B3738

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : RINAoui

NADIA

Date de naissance : 11/09/1967

Adresse : hot Haj Pateh 651 ouffa Casablanca

Tél. : 06 16 33 91 19

Total des frais engagés : 1400,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Hafid FARAP
Ophthalmologist
nd Oum Errabit Rue J.W.
El Oulfa - CASABLANCA
Tél: 05 22 00 77 00

Date de consultation : 05/09/2019

Nom et prénom du malade : RINAoui NADIA Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

affection oculaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 05/09/2019

Signature de l'adhérent(e) :

RA

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05.09.2029	Actes	C	200 DH	Docteur Hassan Oum Errabit Rue 50 N° 1 Oulfa - CASABLANCA 05 24 33 25 91

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
LUNETTES BADR 155 Rue des Anglais - Casablanca T: 05 22 22 50 20	05/09/2011					3900.10

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram shows a dental arch with numbered teeth (1 through 8) on both the upper and lower arches. Arrows indicate movement directions: a horizontal arrow pointing left from tooth 8 on the upper arch, a horizontal arrow pointing right from tooth 8 on the lower arch, and a vertical arrow pointing down from tooth 1 on the lower arch.

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur . Hamid FARAH

Ophtalmologiste



الدكتور . حميد فراح

أخصائي أمراض و جراحة العيون

جلاة - ضغط العين - الحول

مسالك الدموع - انجيوكرافيا

الليزر - العدسات الاصقة

جراحة عيوب البصر

طبيب العيون سابقًا بمستشفى 20 غشت

طبيب العيون سابقًا بمستشفى مولاي يوسف

Casablanca, Le

05 SEP. 22?

الدار البيضاء في

RIMAOUI NADIA

~~14/09/22 VR~~

Dr + 0,25
09: + 0,50

~~14/09/22 VR~~
Ast: + 2,25 My

UNITES BADR
نظارات بـ 15 انجليز - casablanca
Tel: 05 22 22 30 20

Dr Hamid FARAH
Ophtalmologiste
14 Oum Errabbi Rue 50 N° 3
El Oulfa - CASABLANCA
Tél: 05 22 93 29 91

Bd OUM Errabbi - Rond point OMAR EL MOKHTAR Rue 50 N°3 - EL OULFA - Casablanca - Tél.: 05 22 93 29 91

شارع أم الربيع - مدار عمر المختار - زنقة 50 رقم 3 هي الألفة الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 93 29 91

نحوات بدر



رقم 55 درب الانجليز - الدار البيضاء

س.ت. 260166 - الهاتف : 0522.22.50.20

N° 55 Rue des Anglais - Casablanca

R.C. 260166 - Tél : 0522 22 50 20

PATENTE N° : 39813945

ICE: 000543221000062

Casablanca, le

05/09/2022

N° 0003912

M. RIMAoui NADIA Doit

N° DE NOMENCLATURE CORRESPONDANTS A LA PRESCRIPTION DU	Vision de Loin	Vision de Près	Double Foyer	SUPPLEMENT
	O.D.	O.D.	O.D.
Docteur	O.G.	O.G.	O.G.

FOURNITURES :		
Montures		300,00
Verres	PROGRESSIF org AR	
25, +0,25		
0,6, +0,50		3000,00
	11, +2,25	
LUNETTES BADR		
نظارات بدر		
N° 55 Rue des Anglais - Casablanca		
Arrêté la présente Facture à la somme de :		
	Tous Mille	
	Neuf Cent DH	

Arrêté la présente Facture à la somme de :

Neuf Cent DH